

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 3 juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMIETTE, SOILHI, BOUKANTAR, MMES RAMI, ITOUA, GRENOULLAT, RENKICAY, MABANZA, DIAWARA, HERGAUX, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE représenté par M. BOUKANTAR, M. QAROUACH représenté par MME OGBI, MME AUBRY représentée par M. LAATIRISS, M. BAGAVANE représenté par M. TROADEC, M. BINOIS représenté par MME COMMISSIONNE

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Délibération DEL-2014-0077 : Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes administratifs 2013 et les budgets primitifs 2014.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droit et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code des juridictions financières,

Considérant que le Maire de la commune a reçu le 15 avril 2014 l'avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France sur les comptes administratifs 2013 et les Budget 2014 qui doit être communiqué à l'assemblée délibérante dans sa séance la plus proche.

Prend acte, à l'occasion de sa séance du 3 juin 2014, de la communication au conseil municipal de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes administratifs 2013 et les budgets primitifs 2014.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 juin 2014

Transmis en Sous Préfecture le

17 JUIN 2014